

PLUI H

christine borie [REDACTED]

Dim 14/01/2024 17:58

À :concertation <concertation@ccpn.fr>

Annule et remplace celle d'avant

Concertation PLUI H

Maintenir et soutenir les filières locales.

Dynamiser et préserver l'attractivité commerciale des centre bourgs et centre ville.

Favoriser la rénovation de bâti ancien et notamment en matière d'énergie en aidant les propriétaires à le réaliser.

Engager des actions pour assurer la pérennité de la ressource en eau.

Promouvoir un aménagement urbain qui préserve et valorise le patrimoine et le paysage existant.

Harmoniser un aménagement permettant l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces verts.

Mme Borie Christine
Saint-Front-la-Rivière

Concertation Plui H

christine borie [REDACTED]

Mer 24/01/2024 22:02

À :concertation <concertation@ccpn.fr>

Maintien d'un lien de rencontre comme un café multiservices dans nos petits villages (pain, journaux, produits de dépannages...) aidée par la municipalité.

Créer des logements à des prix raisonnables pour l'installation de jeunes et de familles sur notre territoire permettant d'augmenter le nombre de gens dans la commune et ainsi de ne pas fermer les commerces et écoles qui amènent de la vie.

Rendre obligatoire, sous certaines conditions et modalités à définir, la pose de panneaux solaires en toiture sur toutes les constructions neuves et en cours de rénovation.

La protection des écosystèmes et milieux en faveur de certaines espèces emblématiques et menacées.

Adapter ou créer des emplacements réservés pour le logement social, secteur de mixité sociale.

TR: PLUi-H et zonage

MAIRIE DE SAINT SAUD LACOUSSIERE <mairie.saint-saud@wanadoo.fr>

Mar 16/01/2024 13:48

À : concertation <concertation@ccpn.fr>

-----Message d'origine-----

Envoyé : jeudi 4 janvier 2024 13:51

À : MAIRIE DE SAINT SAUD LACOUSSIERE <mairie.saint-saud@wanadoo.fr>

Objet : PLUi-H et zonage

Monsieur le Maire,

L'Etat vous a généreusement confié la responsabilité de développer les types d'Énergies renouvelables que vous souhaitez développer. Vous saurez prendre vos décisions pour éviter l'implantation débridée des parcs photovoltaïques ou des champs d'éoliennes sur notre territoire, afin que nous ayons un avenir énergétique adapté aux besoins et aux usages et non pas poussés par des promoteurs peu scrupuleux de l'environnement ou de la biodiversité.

Je ne doute pas que vous ayez à coeur de défendre le cadre de vie, l'environnement et le patrimoine des habitants, contre le développement anarchique et les nuisances des EnR (photovoltaïque et éolien) qui risquent d'envahir notre Dordogne.

L'implantation anarchique des EnR serait à mon sens un désastre environnemental et humain.

Je vous remercie de votre attention portée dans le cadre de la concertation avec vos administrés.

Bien respectueusement,

Dominique Royer

Les Juges

TR: Contribution citoyenne N°3 au PLUI h - JMPH

MAIRIE DE SAINT SAUD LACOUSSIERE <mairie.saint-saud@wanadoo.fr>

Mar 16/01/2024 13:48

À :concertation <concertation@ccpn.fr>

Envoyé : jeudi 4 janvier 2024 13:43**À** : Mairie de Saint-Saud-Lacoussière <mairie.saint-saud@wanadoo.fr>**Objet** : Contribution citoyenne N°3 au PLUI h - JMPH

Bonjour Monsieur le Maire, bonjour à tous

Je voudrais apporter ma contribution citoyenne N°3 avec une série de sujets sur lesquels nous devons réfléchir avant de se déterminer sur les implications dans notre région du photovoltaïque, où, comment, pourquoi ...

Voici quelques assertions des vendeurs de kW par mètre carré sur champs d'agriculture ou de prairie ou de forêt ou de paysage sur lesquelles je vous propose de réfléchir.

Pour nos besoins en électricité, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et les espaces artificialisés ne suffira pas**Faux.**

Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque.

Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue les gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings.

La France compte 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques.

Ce potentiel est donc bien supérieur aux objectifs de la France en production d'électricité photovoltaïque : 44,5 GW en 2028, fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie et 100 GW en 2050, fixés par le Président E. Macron lors de son discours du Creusot en décembre 2020.

L'État pourrait montrer l'exemple en installant des panneaux sur les toits des bâtiments publics, administrations, sur les terrains non utilisés de l'armée.

Les priorités devront donc être données aux sites artificialisés, aux bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, aux parkings, aux maisons neuves.

Le photovoltaïque en toiture coûte beaucoup trop cher**Faux.**

La balance coûts/bénéfices est favorable au photovoltaïque sur les toits.

En effet, le surcoût n'est que de 10%, mais avec l'énorme avantage de préserver les terres agricoles, naturelles et forestières.

Ce qui est une très grosse richesse à l'inverse du photovoltaïque qui a vocation à être détruit en fin de vie.

Le surcoût du photovoltaïque sur toiture est faible, de l'ordre de 550 millions d'euros par an, soit 10% du coût capacitaire du photovoltaïque.

L'utilisation des terres agricoles ne ferait que repousser à plus tard l'équipement des toitures et espaces artificialisés.

Le monde paysan a des difficultés à installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments

Vrai.

L'État doit soutenir ces projets, par un cadre juridique, des contrats et des tarifs de rachat adaptés.

La priorité doit être l'équipement des bâtiments agricoles existants, notamment le remplacement des toitures fibrociment.

Le coût du désamiantage et du raccordement ou le refus des assureurs constituent des obstacles.

L'agrivoltaïsme et la protection du foncier pour la souveraineté alimentaire, sont compatibles

Faux.

L'agrivoltaïsme a des impacts négatifs sur la production, les sols et l'accès au foncier. Malgré les critères techniques de l'agrivoltaïsme, celui-ci entraîne une artificialisation : ancrages béton, clôtures, lignes électriques enterrées et voies d'accès sur des kilomètres. De fait, l'agrivoltaïsme affecte la capacité de production et la biodiversité.

Les loyers offerts aux propriétaires par les énergéticiens déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (ex : 150€/ha pour l'agriculture devient 4000€ pour du photovoltaïque).

Cette spéculation augmente les prix des terres qui deviennent inaccessibles au monde paysan.

Cette situation va menacer la capacité de la France à produire en quantité et qualité l'alimentation nécessaire pour assurer sa souveraineté alimentaire.

Si nous souhaitons que nos jeunes agriculteurs se sédentarisent en Périgord et pensent y avoir un avenir, il vaut mieux les aider à se réaliser dans leur profession plutôt que de laisser les énergéticiens mettre la main sur leurs biens et leur dicter leurs choix professionnels.

Les grands énergéticiens ne sont pas les seuls vrais gagnants du développement de l'agrivoltaïsme

Faux.

L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière.

Favoriser le photovoltaïque sur ces terres est un choix politique et « l'agrivoltaïsme » est une diversion visant à enrichir les sociétés énergétiques, souvent multinationales, sur le dos du monde paysan.

À la dépendance du monde paysan au complexe agro-industriel s'ajoute une autre dépendance plus moderne et consensuelle, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Les installations agrivoltaïques sont une solution face au changement climatique

Faux.

Ces infrastructures figent les systèmes de production du monde paysan et empêchent son adaptation aux aléas.

Les équipements type ombrières ou panneaux orientables sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel).

Ces investissements au coût colossal (800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique.

Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

Si un/e paysan/ne décide de passer de l'élevage bovin à l'arboriculture de plein vent ou au maraîchage, les énergéticiens viendront-ils changer la configuration des panneaux ? Bien sûr que non !

Il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie qui apporte de réels bénéfices aux animaux, aux cultures et aux écosystèmes.

L'agrivoltaïsme pérenise le monde paysan réalisant une activité agricole sous les panneaux

Faux.

Les paysans/nes peuvent être virés/es du jour au lendemain.

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargé/e de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition qui peut être résiliée à tout instant.

Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme.

Condamnés/ées à la précarité et privés/ées de liberté dans le choix de leurs pratiques culturelles, les paysans/nes se retrouvent dans une situation de subordination où la production alimentaire devient un sous-produit de la production énergétique.

L'agrivoltaïsme apporte un complément de revenu pour les agriculteurs/trices

Faux.

C'est une rente foncière.

Elle ne saurait être une solution pour pallier la faiblesse des prix agricoles.

Je souhaite un revenu rémunérateur pour les paysans/nes, pour vivre décemment de leur métier en produisant une alimentation saine et de qualité sur des exploitations à taille humaine.

Les revenus issus du photovoltaïque sont une rente foncière attachée à la qualité de propriétaire, et sont exemptés de cotisations sociales.

L'agrivoltaïsme ne menace pas la transmission des fermes et l'installation

Faux.

Il conduit à de la rétention foncière pour conserver la rente photovoltaïque.

L'appât du gain conduit à une rétention foncière : les propriétaires refusent de conclure un bail rural avec un nouveau fermier.

La transmission des fermes est menacée, certains/es paysans/nes en fin de carrière préfèrent conserver leur foncier pour s'assurer une retraite confortable plutôt que de transmettre leurs terres.

Ces vendeurs de kW me font penser au tristement célèbre vendeur en porte à porte qui n'avait aucun scrupule à vendre ses encyclopédies et ses crédits à des pauvres gens qui allaient s'endetter et qui se sont fait duper.

Merci de m'avoir lu.

Jean-Marc Philippon



Larret



contribution Plu h n° 11 Besoins en matière de stationnement

Le Goyet Francis [REDACTED]

Ven 05/01/2024 16:23

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions publiques ou privées doit être assuré en dehors des voies publiques sur des emplacements aménagés.

Les emplacements seront suffisamment dimensionnés et végétalisés afin de limiter l'imperméabilité du sol et conserver un aspect

naturel .

Fwd: PLUI H n°12

Le Goyet Francis [REDACTED]

Ven 05/01/2024 17:54

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Les enjeux territoriaux auxquels la CCPN doit faire face sont les suivants :

Enjeux environnementaux

Préserver le paysage

Préserver la qualité de l'eau

Maintenir la biodiversité

Assurer la continuité des milieux en protégeant et en renforçant la trame verte et bleue.

Préserver les milieux naturels (Site Natura 2000, zones humides, bois et haies, etc.)

Réduire les pollutions

Avoir une gestion raisonnée du foncier

Maîtriser les enjeux socio-économiques

Favoriser une mixité générationnelle

Favoriser une mixité sociale

Diversifier l'offre en proposant un parcours résidentiel complet et adapté à chaque tranche d'âge

Eviter le phénomène de ville dortoir en captant les actifs et en développant l'emploi

Déterminer les polarités de la CCPN

Préserver et favoriser les activités primaires

Enjeux urbains et architecturaux

Préserver des tissus urbains cohérents, en proposant des formes architecturales et urbaines diverses pour mieux répondre aux enjeux de maîtrise de consommation foncière par l'urbanisation et de mixité

Préserver le caractère rural des hameaux

Préserver la qualité architecturale du bâti vernaculaire

Préserver le petit patrimoine

Prendre en compte les enjeux sur les déplacements

PLUI H contribution n° 13

Le Goyet Francis [REDACTED]

Dim 07/01/2024 13:31

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

HABITAT

Le logement doit être une priorité pour un aménagement équilibré du territoire.

- constructions de logements sociaux en plus grand nombre avec un loyer accessible en particulier aux jeunes afin qu'ils puissent répondre à la demande de salariés des entreprises locales dont l'artisanat sur la totalité du territoire

- envisager la création d'un foyer pour loger les apprentis, les saisonniers et les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

- chercher des solutions de financement pour faciliter l'accession à la propriété avec des charges compatibles avec les revenus les premières années de remboursement.

- donner en priorité les logements sociaux aux salariés du territoire pour limiter leur frais de déplacements et préserver leur pouvoir d'achat .

- attribuer les lieux de convivialité pour les habitants qui souhaitent se rencontrer dans le cadre des EVS (espace de vie sociale).

- prévoir des locaux pour la mutualisation, co-working, fablab...

- informer régulièrement les habitants sur les dispositifs d'aides nationales, régionales, départementales et locales pour la mise

aux normes énergétiques des habitations, par des réunions publiques, des tacts dans les boîtes aux lettres.

- inciter les entreprises locales à obtenir le label RGE pour privilégier l'emploi local dont la formation des apprentis.

- aider les personnes âgées pour adapter leur logement pour les maintenir au domicile avant l'EPHAD.

- multiplier les logements intergénérationnels comme à St Saud.

Cordialement

contribution PLUI H n° 14

Le Goyet Francis [REDACTED]

Jeu 18/01/2024 17:04

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Tourisme flow vélo

Requalification du site de la Périgourdine :

Aménagement d'un gîte d'accueil pour 30 cyclotouristes, couchettes, cuisine, douche, garage sécurisé

Objectif : retombées économiques ville de Nontron

PLUI H contribution n°15

Le Goyet Francis [REDACTED]

Jeu 18/01/2024 18:26

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

De nombreux slogans :

Le PAYS :

une nature et des paysages préservés, un pays de bien vivre, des jeunes plein d'envies, des richesses incomparables.

Le PNRPL :

Des villages pittoresques blottis au cœur de vallons de verdure, des pelouses calcaires à la végétation inattendue et des zones humides etc...

Gageons que le PLUI H permettra de conserver ces atouts qui font la richesse de notre beau Périgord Vert, cette attractivité qui attirent de nombreux touristes amoureux de beaux paysages, mais des mesures sont à prendre pour s'adapter aux changements, lutter contre le réchauffement climatique, la désertification.

DIAGNOSTIC :

Ce territoire où il fait bon vivre est en danger.

Artificialisation des sols, uniformisation des "traverses de bourgs" manque de végétalisation, pas de lauréats au concours ville et villages fleuris, des conteneurs poubelles à la vue de tous, des panneaux publicitaires posés de façon anarchique, des coupes rases en forêt pour planter des résineux, des agriculteurs qui vont cesser leur activité et des terres en jachère faute de repreneurs, un agrivoltaïsme qui menace nos prairies avec la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, des artisans qui peinent à recruter, des commerçants qui subissent une baisse de chiffre d'affaires, des services publics qui ferment, des salariés qui peinent à trouver un logement avec des kilomètres pour venir au travail, pas de transports en commun, des routes dangereuses, pas de pistes cyclables, un cycle de l'eau en danger, une population qui vieillit, des jeunes qui quittent le territoire, un problème d'effectif pour les aides à domicile et les EPHAD, des maisons inadaptées pour personnes âgées, des passoires thermiques, des revenus faibles, une précarité qui menace, une hausse de la fiscalité, des investissements insuffisants par manque de budget dans les communes et l'intercommunalité.

PLUI H contribution n° 16

Le Goyet Francis [REDACTED]

Ven 19/01/2024 07:37

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Bonjour

Identifier dans chaque commune les zones naturelles et forestières à protéger en raison de :

- la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages, de leur intérêt du point de vue esthétique, écologique en plus des zones classées natura 2000 et znieff.
- les espèces végétales et animales.
- les zones agricoles équipées ou non à protéger en raison du potentiel économique, alimentaire, biologique.
- les zones à vocation touristique y compris dont le petit patrimoine, très riche sur le territoire.
- les zones à exploitation forestière, 40 % du territoire, de façon durable, en maintenant les essences existantes.

Validation des zones après concertation locale et l'avis du PNRPL

contribution PLUI H n° 17

Le Goyet Francis [REDACTED]

Ven 19/01/2024 14:09

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Produire des logements neufs et remettre sur le marché des logements vacants après un inventaire

Développer les aides OPAH, et une ligne d'aide communautaire

Mobiliser les communes pour réussir un développement équilibré du territoire

Maintenir et développer le poids des bourgs pour l'accueil de la population future des ménages, pour préserver les espaces naturels et agricoles

Faire une étude des besoins locaux pour le maintien à domicile

Créer un foyer de jeunes travailleurs à Nontron ou aux alentours

Sensibiliser et former les artisans sur les bonnes pratiques pour rénover le patrimoine architectural local

Valoriser l'habitat ancien dans les centres bourgs

Améliorer les entrées de bourgs et villages

Limiter la dispersion de l'habitat

Promouvoir des formes d'habitat économe en foncier et en déplacement, attractives pour le jeunes ménages

Signer une convention avec le CAUE

Promouvoir la charte paysagère du parc

Répondre aux enjeux climatiques portés par e PCAET

Mettre en place une action façade et devantures commerciales

Aménager un sentier piétonnier le long des berges de nos rivières, Bandiat, Dronne etc..

mise en place d'un plan de communication valorisant les qualités de notre patrimoine architectural et paysager du territoire

Mise en place d'un comité intercommunal d'attribution des logements sociaux (CIA)

Etablir les zones PTZ

PLUI H contribution n° 18

Le Goyet Francis [REDACTED]

Sam 20/01/2024 20:54

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Bonjour,

Lotissements et maisons individuelles

Varié la taille des parcelles afin d'accueillir des habitants ayant des besoins différents pour une mixité sociale

Aménager les espaces non constructibles en espaces verts et non accessibles aux véhicules

Prévoir une implantation qui s'insère dans le bâti existant

Prévoir une orientation au sud pour capter lumière naturelle et pour utiliser les énergies renouvelables tout en respectant les pentes naturelles

Favoriser la place des piétons et des vélos avec des voies douces, à la sortie des lotissements, des bourgs et des villages

Préserver au maximum les végétaux existants, en particulier les haies et talus et arbres remarquables

Veiller à la saisonnalité des végétaux pour les écrans, caduques et persistants à fleurs pour les animaux

Réduire les surfaces imperméabilisées pour réduire les coûts, réduire l'enrobé et la largeur des routes pour réduire la vitesse

Prévoir une architecture simple et adaptée aux modes de vie actuelles et aux enjeux énergétiques

Utiliser les matériaux recyclables, non polluants

Rendre les panneaux solaires et les récupérateurs d'eau enterrés obligatoires pour toutes les constructions neuves

Gestion des eaux pluviales à l'air libre pour une infiltration dans des espaces perméables vers les nappes phréatiques

Mettre en place un échéancier sur 10 ans d'ouverture à l'urbanisation sur l'ensemble du territoire

PLUI H n° 19

Le Goyet Francis [REDACTED]

Dim 21/01/2024 14:07

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Bonjour,

Installation de panneaux pédagogiques sur le parcours de la flow vélo sur les cultures, l'élevage, les pratiques agricoles, la faune, la flore, les arbres et les sites à découvrir, y compris dans la salle d'accueil du futur gîte des cyclistes à Nontron

contribution n°20 PLUI H

Le Goyet Francis [REDACTED]

Lun 22/01/2024 07:45

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Une partie des réponses à la problématique climat – air – énergie - réduction des émissions de gaz à effet de serre figure dans le PCAET de la CCPN :

- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables
- le logement
- la biodiversité
- l'urbanisme
- la construction
- les paysages
- les déchets
- l'économie circulaire
- les transports
- l'eau
- la santé
- l'agriculture
- les risques naturels
- l'économie verte

Tous les objectifs du PCAET ci-dessus doivent être intégrés dans le PLUI H de la CCPN

contribution n°21 PLUI H

Le Goyet Francis [REDACTED]

Mer 24/01/2024 07:58

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Répondre aux enjeux agricoles

- Conforter et développer les exploitations type familial, maintien de la dominance polyculture élevage pour conserver les prairies naturelles qui font la richesse de notre territoire
- Développer les partenariats entre la restauration collective et les circuits courts (PAT)
- Accompagner les exploitations sur les énergies renouvelables pour du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles
- Préserver les terres agricoles via le ZAN
- Optimiser les nouvelles pratiques culturales pour aller vers la neutralité carbone
- Maintenir la conditionnalité des aides PAC pour le respect de l'environnement par rapport aux structures bâties
- Réduire l'enfrichement

contribution n°22 PLUI H

Le Goyet Francis [REDACTED]

Jeu 25/01/2024 07:19

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Mise en place de sites de compostage dans nos communes

La loi (AGEC) promulguée le 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.

Un appel à projet pour un financement ADEME est possible

PLUI H contribution n° 23

Le Goyet Francis [REDACTED]

Lun 29/01/2024 13:48

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Créer des zones d'agriculture protégée (ZAP) dans chaque commune à la demande de l'EPCI pour lutter contre la spéculation foncière, consolider le caractère agricole, le potentiel agronomique , biologique et économique

PLUI H contribution n° 24

Le Goyet Francis [REDACTED]

Dim 04/02/2024 07:41

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Attractivité économique industrielle et artisanale du territoire

- exploiter les zones existantes, réhabiliter les bâtiments existants afin d'éviter les friches industrielles, densifier les zones existantes, réduire la consommation d'espaces, achever la réhabilitation de la baguette de bois à St Front la Rivière

- veiller à l'aspect qualitatif des zones avec une intégration paysagère

PLUI H contribution n° 25

Le Goyet Francis [REDACTED]

Dim 04/02/2024 13:48

À :concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

Les principes fondamentaux du SCoT doivent être repris dans le **PLUI H**, qui doit être cohérent et dans l'esprit de de l'ensemble des dispositions.

- Principe d'équilibre entre le développement de l'espace urbain et de l'espace rural et la préservation des espaces agricoles et forestiers et protection des espaces naturels et des paysages.
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale : équilibre emploi/habitat, plurifonctionnalité des zones, diversité de l'offre de logements.
- Principe de gestion économe de l'espace, sauvegarde du patrimoine, maîtrise de l'expansion urbaine et de la circulation automobile, prise en compte des risques.

PLUI H contribution n° 26

Le Goyet Francis [REDACTED]

Dim 04/02/2024 14:00

À : concertation <concertation@ccpn.fr>
[REDACTED]

RAPPEL DES AMBITIONS DU SRADDET A L'HORIZON 2030

- une **consommation foncière divisée par deux**
- la **fin de l'étalement commercial** effréné qui dévitalise les centres-villes/bourgs ;
- la **réduction de la consommation énergétique** des bâtiments ;
- de **nouvelles solutions de transport** pour **réduire** non seulement **les pollutions atmosphériques** et les émissions de GES mais aussi les **coûts de transport** et les **temps de parcours** ;
- **adaptation aux dérèglements climatiques** ainsi que **la prévention des risques** auxquels elle est exposée ;
- un modèle de développement qui **respecte la nature, les paysages** et favorise **la restauration de la biodiversité**.

A concertation@ccpn.fr

PLUi-H

Zones d'accélération des énergies renouvelables.

Pour comprendre l'élaboration du PLUi-H il faudrait savoir :

- 1) Comment se fait l'articulation entre les choix des communes chargées de fournir à leur référent préfectoral l'emplacement des zones propices à la production des énergies renouvelables (ZAEnR, loi APER) avec la fiche action 4.1.1 du PCAET « *dont un des objectifs est de développer des projets ENR adaptés au territoire* » ?
- 2) Si les décisions des comités régionaux chargés d'établir la cartographie des énergies nouvelles sont prépondérantes ?
- 3) Comment se fera l'intégration du choix des communes et du PCAET avec le PADD en cours de rédaction avant l'établissement du PLUi-H ?
- 4) Si les zones propices à l'installation de production d'énergies renouvelables seront visibles sur le PLUi-H ?

Quel est le calendrier de toutes ces actions ?

Qui répondra à toutes ces questions ?

GM Pauthier 26 janvier 2024

RECTIFICATIF

Le texte daté du 17 décembre 2023 n'est **en aucun cas** une contribution au PLUi-H.

C'était une réponse a un mail provenant de concertation@ccpn.fr. Son contenu montrait qu'il n'avait pas vocation à être publié.

Il a du être publié par erreur.

En effet, nous considérons que les contributions doivent être uniquement d'ordre général et que les questions particulières n'ont pas à être exposées et doivent être résolues par ailleurs.

Marie Pauthier

Le 12 janvier 2024